

M. BURGESS.—Oui.

*Par M. Chapleau :*

1775. Vous dites que quelquefois le travail extraordinaire est payé à l'heure et quelquefois à la page?—Oui.

1776. Vous dites qu'il a eu un temps où ce travail était payé de deux manières? Qu'entendez-vous par ceci?—J'entends à une période déjà reculée. Pendant que M. Himsworth était au Conseil Privé, il m'a employé à préparer des index pour son bureau. Il me payait à l'heure, parce qu'il y avait des milliers de chiffres dans ces index et que l'ouvrage devait être d'une exactitude parfaite. Si vous donnez à une personne de l'imprimé bien fait, il est aisé de calculer l'ouvrage.

1777. Vous n'entendiez pas dire que ces ouvrages étaient payés et à l'heure et à la page?—Ils n'étaient pas payés deux fois.

1778. Depuis quelle époque faites-vous partie du service civil?—Depuis 1870. J'y suis entré comme surnuméraire en 1870, et un an après, j'ai été nommé commis permanent par Sir John Macdonald, qui me plaça dans le bureau des Terres de l'Artillerie. C'était le bureau de l'Imprimeur de la Reine.

1779. Depuis combien de temps êtes-vous commis de seconde classe?—J'ai été promu en 1878. Je recevais le salaire maximum de cette classe en 1884. Je n'ai pas eu d'augmentation depuis.

1780. La coutume dont vous avez parlé et que vous décrivez comme une seconde nature, a-t-elle été en vigueur dans le ministère depuis 1870?—Celle de donner de l'ouvrage extraordinaire aux employés permanents?

1781. Oui?—Elle a existé. J'ai eu de l'ouvrage supplémentaire au temps où Sir Richard Cartwright était au ministère des finances. Des employés de première classe étaient occupés à détruire des billets de banque. C'était un travail confidentiel. Ces commis venaient au bureau le soir à 7 heures, et travaillaient jusqu'à 11 heures ou minuit.

*Par M. Taylor :*

1782. Recevaient-ils leur argent en leur propre nom?—Oui.

*Par M. Somerville :*

1783. Il ne leur était pas nécessaire d'essayer d'évader la loi?—Non, parce que la chose n'était pas censée répréhensible. On croyait alors qu'un homme avait le droit de mettre son temps à profit, tout comme certains membres du service civil s'occupent de travaux littéraires.

*Par M. Paterson (Brant) :*

1784. Vos comptes étaient-ils faits en votre propre nom ou sous un autre nom, au temps de Sir Richard Cartwright?—Il y avait tout simplement un bordereau de paie.

1785. Ce bordereau portait-il votre nom ou celui d'une autre personne?—Je ne le pense pas.

1786. Pensez-vous qu'avant la passation de l'Acte du service civil, le travail que vous avez pu faire était payé au nom d'une autre personne?—Cela est possible. Je n'en ai pas eu depuis lors dans le ministère où je suis employé. Je n'en ai eu qu'après la mort de mon frère au Nord-Ouest.

1787. Pourquoi dites-vous que cette coutume s'est établie par suite de la pratique suivie dans le ministère avant la passation de l'Acte?—Je pense avoir dit la vérité—dans le temps de M. Mills, j'ai eu de l'ouvrage une ou deux fois et on me l'a payé, mais pas en mon propre nom.

1788. Vous avez travaillé quand M. Mills était ministre, et vous avez été payé, mais sous un autre nom?—Oui; j'ai été payé sous le nom de ma belle-sœur. Elle m'aidait.

*Par M. Barron :*

1789. Dans le cas de M. Mills, elle faisait du travail extraordinaire?—Oui; nous le faisons ensemble.